CHAPITRE II.

RECENSEMENT DES VOTES DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Les votes des conseils généraux sur le cadastre sont analysés dans le chapitre précédent, à la fin de l'article de chaque département; je vais en présenter le résumé.

L'année dernière, les conseils généraux n'avaient été provoqués, ni par vous, ni par le Ministre de l'intérieur, à faire connaître leur opinion sur le cadastre; seulement M. le rapporteur de la loi sur les finances avait annoncé que les conseils seraient à même de délibérer sur cette opération.

Cette année, il n'y a eu aucune provocation quelconque; il n'est donc pas étonnant qu'au lieu de vingt conseils qui, en 1816, ne s'étaient pas expliqués sur le cadastre, il y en ait trente-six qui, en 1817, ne l'aient point fait entrer dans leurs délibérations.

Quelques-uns d'ailleurs ont cru inutile de répéter le vœu qu'ils avaient émis l'année dernière. J'ai cru dès-lors, pour ceux des départemens qui ont gardé le silence cette année, devoir rappeler leur vote précédent, soit favorable, soit contraire au cadastre.

L'année dernière, un écrivain avait fait imprimer contre le cadastre un mémoire, et l'avait adressé à tous les conseils généraux, avant que le Gouvernement en eût connaissance et eût été à même d'en prévenir les effets. Un autre écrivain a suivi la même marche cette année. Ainsi, dans les deux sessions, les antagonistes de cette entreprise ont fait tous leurs efforts pour influencer l'opinion des conseils généraux, tandis que l'administration les laissait émettre un vœu libre et spontané.

Heureusement ces deux ouvrages, le premier sur-tout, étaient si faibles de faits et de raisonnemens, qu'ils n'ont pas rempli l'attente des deux auteurs.

12 conseils généraux n'ont émis aucun vote, ni en 1816, ni en 1817; ce sont les suivans:

Ariége,	Lot,	Haute-Saone,
Charente,	Haute-Marne,	Seine,
Gard,	Nord,	Var,
Gers,	Haut-Rhin,	Vendée.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Si ces conseils généraux eussent été mécontens du cadastre, ils auraient cédé aux suggestions de ses antagonistes ; ils n'en ont rien fait : on peut donc les regarder comme satisfaits de cette entreprise.

---

11 conseils généraux sont opposés au cadastre, et voici l'analyse de leurs motifs :

ARDÈCHE	le regarde comme une entreprise gigantesque.
HAUTES-ALPES	en vote l'ajournement, à cause de l'économie commandée par les circonstances.
CÔTES-DU-NORD HAUTES-PYRÉNÉES	n'en ont point parlé cette année, et avaient demandé l'année dernière sa suppression, par les mêmes motifs d'économie.
CHER BASSES-PYRÉNÉES	opération inutile et mal exécutée.
AUBE CREUSE FINISTÈRE ILLE-ET-VILAINE	avaient la même opinion l'année dernière ; n'ont rien dit cette année.
INDRE-ET-LOIRE	adopte l'opinion de M. du Petit-Thouars, l'un de ses membres, et l'un des écrivains opposés au cadastre.

---

4 conseils généraux ne se sont prononcés ni pour ni contre.

BASSES-ALPES	préférerait le cadastre par masses ; vote, en résultat, pour un cadastre où chaque propriétaire pourrait connaître sa propriété ; ce qui ne peut être qu'un parcellaire.
LOIR-ET-CHER	n'entend pas donner son approbation au cadastre.
BAS-RHIN	sans émettre un vœu formel, recommande au Gouvernement l'examen des deux ouvrages contre le cadastre.
VIENNE	demande, nonobstant le cadastre, la refonte des matrices de rôles.

---

14 conseils généraux votent pour le cadastre par masses de cultures, savoir :

ARDENNES PAS-DE-CALAIS LOIRET	avaient voté l'année dernière pour le parcellaire.
OISE ORNE SARTHE	n'ont voté pour le cadastre par masses que cette année.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

EURE-ET-LOIR.....	ont voté les deux années pour les plans par masses.
LOIRE.....	
MEUSE.....	
MOSELLE.....	
RHÔNE.....	
YONNE.....	
DOUBS.....	Même vote en 1816; n'a rien dit en 1817.
DEUX-SÈVRES.....	reconnaît l'utilité du parcellaire; mais, à cause de sa longueur, demande les plans par masses, sauf aux communes à faire faire leurs parcellaires.

---

44 départemens restent; ils sont tous, avec quelques nuances, favorables à la continuation du parcellaire: on peut les ranger en quatre classes.

1.re CLASSE.

Approbation du Parcellaire, et Plaintes contre les Évaluations.

ALLIER.....	était contre le cadastre en 1816; se plaint du travail fait; trouve qu'il s'annonce mieux cette année.
MAYENNE.....	approuve la partie d'art, et se plaint des évaluations.
HAUTE-VIENNE.....	réitère son vœu pour la continuation du parcellaire, demande la révision des évaluations.
MANCHE.....	point de vote cette année; celui de l'année dernière regarde le cadastre comme nécessaire et avantageux; trouve les évaluations trop fortes.
SOMME.....	était, l'année dernière, pour le cadastre par masses; revient cette année au parcellaire, et, satisfait des évaluations pour la répartition intérieure, se plaint de ce qu'elles sont en général trop élevées.

2.e CLASSE.

Approbation du Parcellaire; Modifications proposées.

HAUTE-GARONNE.....	a voté les deux années pour le parcellaire; propose diverses modifications, dont quelques-unes sont déjà adoptées.
LANDES.....	répète son vœu de l'année dernière pour le parcellaire; demande une modification particulière à son département.
JURA.....	ont voté les deux années pour le parcellaire; proposent diverses modifications aux réglemens.
LOZÈRE.....	
HAUTE-LOIRE.....	

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

AUDE MAINE-ET-LOIRE SAONE-ET-LOIRE	ont gardé le silence cette année, et insisté l'année dernière sur la continuation du parcellaire, en perfectionnant le mode des expertises.
MARNE	a constamment voté et vote encore pour le parcellaire ; envoie un mémoire relatif au mesurage d'après les titres.

3.e CLASSE.

Simple Approbation du Parcellaire.

PUY-DE-DÔME	les deux années.
CORRÈZE	cette année seulement.
AISNE LOIRE-INFÉRIEURE MEURTHE VAUCLUSE	l'année dernière.

4.e CLASSE.

Approbation du Parcellaire, et Éloge de l'Opération.

AIN	1817. Les avantages du parcellaire l'emportent sur sa dépense et sa durée ; demande qu'il y soit consacré le plus de fonds possible.
CHARENTE-INFÉRIEURE	1816. Attendu la grande importance du cadastre, demande le plus de fonds possible.
DRÔME	1816, 1817. A constamment voté pour le parcellaire, et n'a cessé, depuis son établissement, de donner des témoignages de satisfaction.
INDRE	1816, 1817. Même vote pour cette excellente opération.
SEINE-ET-MARNE	1816, 1817. Même vote, le parcellaire étant le seul moyen de rectifier la répartition intérieure, et, par suite, la répartition générale.
VOSGES	1816. Même vote ; voit avec satisfaction le résultat des opérations.
CÔTE-D'OR	1816. Demande la continuation du parcellaire, d'après le vœu de toutes les communes.
ISÈRE	1816, 1817. De même.
BOUCHES-DU-RHÔNE CANTAL TARN-ET-GARONNE	1816. Le cadastre est un bienfait pour tout le royaume.
PYRÉNÉES-ORIENTALES	1817. Grand bienfait desiré par tous les Français.
NIÈVRE LOT-ET-GARONNE	1816, 1817. Demandent l'achèvement de cette importante opération.
SEINE-INFÉRIEURE	1816. Demande qu'elle soit accélérée par tous les moyens possibles.
TARN	1816, 1817. Grande, belle, utile entreprise.
DORDOGNE	1817. Son achèvement sera une époque heureuse pour tous les Français.
HÉRAULT	1816, 1817. A constamment voté, depuis dix ans, pour le parcellaire ; réfute les objections faites contre cette opération.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

AVEIRON. . . . . 1816. C'est le département où le cadastre est le plus desiré ; n'a pas cru devoir répéter en 1817 un vœu émis tant de fois.

EURE. . . . . 1816. Avait voté, l'année dernière, 20,000 francs pour le dadastre, sur les centimes additionnels ; n'a pas cru devoir répéter cette année un vœu si prononcé.

CALVADOS. . . . . } 1817. Desire obtenir le plus de fonds possible ; regrette de ne
MORBIHAN. . . . . } pouvoir en donner sur ses centimes additionnels.

SEINE-ET-OISE. . . . . 1816, 1817. Avait donné, l'année dernière, 25,000 francs sur ses centimes ; regrette, cette année, de ne pouvoir faire de même.

GIRONDE. . . . . 1816, 1817. Après les plus profondes méditations, persiste à demander le parcellaire ; a vu avec une vive peine les attaques contre cette opération.

RÉSUMÉ.

Conseils généraux qui sont satisfaits du parcellaire, en font l'éloge, desirent qu'on y consacre plus de fonds, &c.	24.
Conseils généraux qui votent simplement la continuation du parcellaire.	6.
Conseils généraux qui, en votant pour le parcellaire, proposent des modifications aux réglemens.	9.
Conseils généraux qui, en demandant la continuation du parcellaire, se plaignent de ce que les évaluations sont trop fortes.	5.
TOTAL des conseils généraux qui sont affirmativement pour le parcellaire. . .	44.
Conseils généraux qui, deux fois provoqués contre le parcellaire, n'ont pris aucune délibération, et peuvent dès-lors être regardés comme y donnant leur assentiment.	12.
TOTAL des votes pour le parcellaire.	56.
Conseils généraux restés neutres.	4.
Conseils généraux qui votent pour le cadastre par masses de cultures.	14.
Conseils généraux qui ont voté contre le cadastre :	
En 1816. . . . . 6. }	11.
En 1817. . . . . 5. }	
TOTAL des départemens.	85.
moins la Corse, où le cadastre ne s'exécute pas.	

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf